



1. Stade des céréales

De stades très variables selon les variétés et dates de semis : entre 2 nœuds et gonflement.

2. Derniers rendez-vous N Tester mercredi 19 avril

le 19 avril à la Coopérative de **Carmaux de 10 à 12h**
le 19 avril à la Chambre d'agriculture à **Gaillac de 14 à 16h**

Les parcelles concernées

Le pilotage en végétation concerne les parcelles en blé ou orge

Les méteils et mélanges de céréales ne peuvent être diagnostiqués en végétation.

Les conditions

Le N Tester permet de réajuster la dose du dernier apport.

Il est pour cela exigé :

- d'avoir une sur-fertilisation (pour BD, OH, BT de qualité et certaines variétés de BT)

Il est recommandé d'avoir réservé 40 à 60 u sur la dose bilan.

3. Stratégie de dernier apport

Le dernier apport favorise le rendement et les protéines. Il est à faire de préférence :

- au stade sortie dernière feuille à dernière feuille étalée pour les blés tendres et
- début gonflement pour les blés améliorants et les blés durs.

La question de valoriser un apport tardif dans les conditions de sécheresse actuelle se pose. Pour être valorisé, un apport nécessite 10 à 15 mm d'eau (pluie nécessaire pour dissoudre l'engrais lorsqu'il est sous forme granulé et le faire descendre au niveau des racines).

Inutile d'apporter de l'azote tant qu'aucune pluie n'est prévue, sauf si vous pouvez irriguer (ce qui est conseillé sur les parcelles dont le sol est à faible réserve utile).

Les prévisions météo sont instables : les prochaines pluies annoncées à cette heure sont attendues pour le 26 avril (à vérifier en fin de semaine).

Suivez notre actualité technique sur Twitter : @GC_TARN



avec la contribution
financière
du compte d'affectation
spéciale
"Développement agricole
et rural" et l'AEAG



Siège Social : 96 rue des agriculteurs - BP 89 - 81003 ALBI Cedex
Tél : 05 63 48 83 83 - Fax : 05 63 48 83 09
Email : accueil@tarn.chambagri.fr

Ce bulletin est rédigé par
Cécile Fraysse c.fraysse@tarn.chambagri.fr - tel. 05 63 48 83 61
Ghislain Perdrieux g.perdrieux@tarn.chambagri.fr - tel 07 86 41 91 41

La Chambre d'Agriculture du Tarn est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.